

EDUCATION.

Sur la question posée au ministère par M. McConnell, savoir : s'il a l'intention d'amender la loi actuelle des écoles pour le Bas-Canada, ou de présenter un nouveau bill, le ministère a répondu que telle n'était pas son intention.

Le Dr. Fortier M. P. P., pour le comté de Nicolet, qui avait donné avis qu'il ferait motion pour qu'un comité fut nommé pour s'enquérir de l'état de l'éducation dans le Bas-Canada, a dû remettre sa mesure ou plutôt l'abandonner, croyant inutiles pour le moment, les travaux d'un comité qui recommanderait des amendements à la loi, ou son rappel, si le gouvernement ne peut pas s'en occuper spécialement dans la présente session.

Il faut espérer que le peuple se conformera à la loi, telle qu'elle est, et qu'agissant avec prudence et modération, il n'écouterà pas et ne suivra pas les conseils des factieux. Il se servira de moyens constitutionnels pour faire parvenir ses plaintes et ses demandes à la législature à sa prochaine session.

Il est certain que, sans les troubles qui ont eu lieu, et l'opposition étourdie qui a été faite à la loi des écoles, le gouvernement aurait pris le sujet en considération ; mais il faut que la loi s'exécute, et que les perturbateurs du repos public soient punis, car c'est le devoir d'un bon gouvernement de protéger les bons, et de punir les coupables.—(M. nerve.)

MONSIEUR DE CHARBONNEL.—Une lettre particulière de Rome, du 14 mai, nous apprend les quelques détails suivants sur le nouveau Prélat proposé à l'église depuis si longtemps désolé de Toronto :

M. de Charbonnel reçut ses Bulles, sans s'y être attendu, à Aix, le 18 avril. Le 23, il partait pour Rome, pour remonter au Souverain Pontife, une dernière fois ses craintes à accepter la redoutable charge de l'épiscopat. Arrivé à Rome le 26, force lui fut de se préparer, sans délai à son Sacre, et le 29 il entra en retraite, par ordre du Pape. Sa Sainteté a bien voulu faire à son égard un acte de condescendance vivement apprécié par son cœur si brûlant d'affection pour Pie IX. Elle lui promit de lui conférer elle-même l'épiscopat, et elle le sacra effectivement, le 21 de mai, mardi de la Pentecôte.

Mgr. de Charbonnel devait demeurer seulement quelques jours, à Rome, de là repasser en France, et après y avoir terminé quelques affaires se hâter de se rendre au milieu de ses chers diocésains,

(Mélanges.)

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, 14, Rue Ste. Famille, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	— MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. l'abbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
Ste. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr. N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	Ol. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elié Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
Ste. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer), — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu,
Ste. Marie, (Beauce), — — —	Frs. Dasseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. N. P.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacanna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Caseault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. l'abbé Langevin.
Beauport, — — —	M. l'abbé Bernard.
Chateau-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. l'abbé Gingras.

Nous acceptons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.